

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 mai 2023**

mis en ligne le 25/05/2023

**CM20230522-21**

**CULTURE**

**Maison des Arts du Léman - Théâtre Maurice Novarina - Subvention d'équipement -  
Plan pluriannuel de renouvellement des équipements scéniques**

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands événements, expose :

Dans le cadre de ses activités de programmation de spectacle vivant, la Maison des Arts du Léman utilise un matériel scénique datant, pour une grande part, de l'ouverture du théâtre. Il convient donc de procéder à son renouvellement.

Par conséquent, l'Association, en accord avec la Ville, a établi depuis 2018 un plan pluriannuel d'acquisition de matériel scénique et formule une demande de subvention d'équipement de 20 000 €, pour l'année 2023, afin de renouveler le matériel suivant :

- 5 par led
- 8 pieds lumière
- 4 multipaires électriques 8 circuits
- 6 multipaires électriques 6 circuits
- 1 vidéoprojecteur
- 1 lot de microphones
- 4 lest cyclo
- 4 enceintes son
- 1 machine à brouillard
- 1 centrale intercom et boîtier ceinture

Le versement de cette subvention sera réalisé sur présentation des factures correspondantes.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- VALIDER l'attribution et le versement de cette subvention d'équipement de 20 000 €.
- PRECISER que cette contribution emporte affectation des biens au profit exclusif de l'association qui s'interdit toute cession desdits matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (les membres du Conseil d'Administration de la Maison des Arts du Léman ne prenant pas part au vote : Monsieur ARMINJON, Monsieur DORCIER, Madame WAINHOUSE, Madame MOULIN, Monsieur DELSANTE et Madame BAUD ROCHE), les propositions présentées.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 22 mai 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (arrivée à 19h10).

Absents excusés :

Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

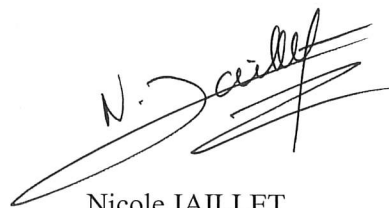
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

	quantité	prix	total	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
PROJECTEUR ADB ACP 1001	14	300	4200	6	1800										
DECOUPE JULIAT 714SX	4	1100	4400												
DECOUPE JULIAT 713SX	4	1400	5600												
PROJECTEUR JULIAT PC 2KW	12	520	6240			0		12	5522,21						
VOLET POUR PC 2KW	14	65	910					14	838,04						
DECOUPE JULIAT 713SX LED	4	2300	9200												
DECOUPE JULIAT 714SX LED	4	2300	9200												
MOTEURS 8B+	2	2500	5000									2	5661,77		
DECOUPES JULIAT 613SX	12	650	7800					6	3639,75			6	5700,48		
PAR LED			0	4	800									5	1200
CONSOLE LUMIERE								1	10000						
PIEDS LUMIERE														8	1200
MULTIPIRES ELECTRIQUES 8 CIRCUITS	4	400	1600											4	2410
MULTIPIRES ELECTRIQUES 6 CIRCUITS	3	300	900											6	2210
GRADATEURS LUMIERE	2														
TAPIS DE DANSE	1	3700	3700									1	6339		
SCENE TRAVERSE															
VIDEO PROJECTEURS	1	10000	10000											1	6650
RENOUVELLEMENT HAUT PARLEURS	11	300	3300							8	2328,89				
LOT DE MICROPHONES	5	1000	5000	1	1000					1	1082,5	5	2698,75	1	2000
EMETEUR MICROS HF	1	3100	3100												
RECEPTEUR HF UR1	2	900	1800												
RECEPTEUR HF UR2	2	1050	2100												
LEST CYCLO														4	680
ENCEINTES SON														4	1350
MACHINE BROUILLARD														1	1450
CONNECTIQUE ELECTRIQUE															
CENTRALE INTERCOM+BOITIER CEINTURE	1	6000	6000											1	850
KIT DIFFUSION	1	3600	3600	1	6343,7										
REGIE SON (ORDINATEUR + CONSOLE)	1	6000	6000					1	2249,7	1	17660				
REINTEGRATION INVESTISSEMENT 2017				Total 2017				Total 2019							
			10236,64	10236,64				0							
			<b>total</b>	<b>Total 2017+2018</b>	<b>Total 2019</b>	<b>Total 2019+2020</b>	<b>Total 2021</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2023</b>						
			<b>53500</b>	<b>20180,34</b>	<b>0</b>	<b>22249,7</b>	<b>21071,39</b>	<b>20400</b>	<b>20000</b>						

INVESTISSEMENT EXEPTIONNEL			année
Passage au led du parc Lumière	1	à définir	
Renouvellement diffusion son	1	100000	2030